

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021 –
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes Faucigny-Glières
(6 place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (25) : Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Yves MASSAROTTI, Aline WATT CHEVALLIER, Christophe FOURNIER, Didier LAYAT, Marie-Laure MEYER, Philippe MONET, Amalia JOURDAN, Patricia BALLARA, Jean-Luc ARCADE, Christine ARES, Lucien BOISIER, Sébastien BROISIN, Brigitte CAPRI, Vanessa HAMEL, Josiane JORAT, Jessica LARA LOPEZ, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Jean-Michel PASQUIER, Dominique PITTET, Claude SERVOZ, Marie-Christine VINUREL.

DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (12) : Christophe PERY a donné pouvoir à Christine ARES, Annick VAZQUEZ-YANEZ a donné pouvoir à Amalia JOURDAN, Jean-Marcel BURTHEY a donné pouvoir à Marie-Christine VINUREL, Géraldine COFFY a donné pouvoir à Stéphane VALLI, Valérie FERRARINI a donné pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER, Agnès GAY a donné pouvoir à Jean-Pierre MERMIN, Véronique GUERIN a donné pouvoir à Philippe MONET, Anthony LATHUILLE NICOLLET a donné pouvoir à Claude SERVOZ, Khédija MARQUES CHAVES a donné pouvoir à Jean-Michel PASQUIER, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX a donné pouvoir à Jean-Luc ARCADE, Sheila MICHEL a donné pouvoir à Christophe FOURNIER, Caroline PERRIN GOTRA a donné pouvoir à Dominique PITTET.

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (4) :

Thierry TUR pour l’ensemble des délibérations.

Stéphane VALLI et Géraldine COFFY pour les délibérations n°210, 225, 226 et 227.

Philippe MONET et Véronique GUERIN pour les délibérations n°225, 226 et 227

Aline WATT CHEVALLIER et Valérie FERRARINI pour la délibération n°226.

Monsieur Julien MERCIER a été désigné secrétaire de séance.

N°207.2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 ;
- **PROCEDE** à la signature de la page de registre à cet effet.

N°208.2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU N°D0210-2021 AU N°D0228-2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des délégations de compétences du N°D0210-2021 au N°D0228-2021.

N°209.2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.**

N°210.2021 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - CRÉANCES EN NON VALEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **ADMET** en créances en non-valeur les titres de recettes faisant l’objet de l’état n° 4175960531 pour la somme de 18 207.29 €.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal 2022 en section de fonctionnement ligne 020 6541.

N°211.2021 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - CRÉANCES EN NON VALEUR - BUDGET GESTION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **ADMET** en créances en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de l'état n° 4919750131 pour la somme de 685.43 € sur le budget annexe Gestion des Déchets. Les crédits correspondants sont inscrits en section de fonctionnement ligne 020 6541,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°212.2021 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - CRÉANCES ÉTEINTES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 345.15 € dont le détail figure ci-dessous :
 - Mr ██████████ : 232.35 € (commission de surendettement)
 - Mr et Mme ██████████ : 112.80 (commission de surendettement)
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal en section de fonctionnement ligne 020 6542.

N°213.2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS AU REGARD DES DÉPENSES LIÉES À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **DEBAT** de ce rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation ;
- **PREND ACTE** de ce même rapport et de la non modification des attributions de compensation ;
- **ARRETE** le montant des attributions de compensation comme indiqué dans ce rapport soit :

COMMUNES	MONTANT
AYZE	229 853,95
BONNEVILLE	1 585 456,81
acv	58 694,05
MARIGNIER	1 211 243,56
VOUGY	1 183 350,40
TOTAL	4 268 598,77
AC NEGATIVE	MONTANT
BRISON	-73 299,00
GLIERES VAL DE BORNE	-207 528,25
TOTAL	-280 827,25

- **AUTORISE** Monsieur le Président à le transmettre aux communes membres de la CCFG ;

N°214.2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice à venir, dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent et selon l'affectation détaillée :

	CREDITS 2021	OUVERTURE DES CREDITS 2022 (1/4 des crédits 2021)
CHAPITRE 20	545 742,15	136 435,54
CHAPITRE 204	1 429 302,80	357 325,70
CHAPITRE 21	3 678 441,14	919 610,29
CHAPITRE 23	4 574 384,25	1 143 596,06
CHAPITRE 45	1 060 455,61	265 113,90

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°215.2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 du budget annexe Gestion des Déchets dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice à venir, dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent et selon l'affectation détaillée :

	CREDITS 2021	OUVERTURE DES CREDITS 2022 (1/4 des crédits 2021)
CHAPITRE 20	22 396,00	5 599,00
CHAPITRE 21	1 289 077,04	322 269,26

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°216.2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 du budget annexe du Centre Nautique dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice à venir, dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent et selon l'affectation détaillée :

	CREDITS 2021	OUVERTURE DES CREDITS 2022 (1/4 des crédits 2021)
CHAPITRE 20	14 540,20	3 635,05
CHAPITRE 21	112 109,80	28 027,45

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°217.2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE D'HALPADES 2021-2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention d'utilité sociale 2021-2026 d'Halpades ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;

N°218.2021 : FINANCES LOCALES : FONDS DE CONCOURS - FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES MEMBRES DE LA CCFG POUR L'ACQUISITION DE SERVEURS INFORMATIQUE MUTUALISÉS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **APPROUVE** les conventions de fonds de concours ci-joints à intervenir avec les communes d'Ayze, Bonneville, Contamine Sur Arve, Marignier, Glières-Val-de-Borne et Vougy
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les conventions afférentes ;
- **INSCRIT** les recettes correspondantes au Budget Principal, section investissement.

N°219.2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS NON PERMANENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création de :
 - Trois postes d'animateur vacataire à temps complet pour la période comprise entre le 14 février 2022 et le 27 février 2022 ;
 - Un poste d'adjoint administratif à temps non complet, pour une quotité de 12/35^{ème} et pour une durée d'un an à compter de la date de conclusion du contrat ;
 - Un poste de ripeur à temps complet, recruté sur le grade des adjoints techniques, pour une durée de six mois à compter de la date de conclusion du contrat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent ;

N°220.2021 : COMMANDE PUBLIQUE : MARCHÉS PUBLICS - MUTUALISATION DE MOYENS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CRÉATION D'ÉCRANS ACOUSTIQUES, ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX SECS, EAUX PLUVIALES, EAUX POTABLES, REVÊTEMENT, DANS LE CADRE DU CONTOURNEMENT, ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE , LE SYNDICAT DES ENERGIES, LES COMMUNES DE MARIGNIER ET THYEZ, LA CCFG ET LA REFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la création d'écrans acoustiques, enfouissement de réseaux secs, eaux pluviales et potables, revêtement, dans le cadre du contournement sur la RD6, sur les communes de Marignier et Thyez entre le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le Syndicat des énergies, les communes de Marignier et Thyez, la Communauté de communes Faucigny Glières et la Régie Electricité Faucigny Glières ;
- **APPROUVE** la participation de la CCFG ;
- **APPROUVE** que le coordinateur, soit le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le CD 74 sera chargé de la procédure de mise en concurrence au nom de tous les membres du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal.

N°221.2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS AVEC LA SOCIÉTÉ TRI-VALLEE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la collecte des textiles usagés avec la société TRI-VALLÉE SCOP SA.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°222.2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MODIFICATION DES CONDITIONS DE CESSIION DU LOT 7 DE LA ZAE LA FORÊT À LA HOLDING ANTHOINE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **MODIFIE** les conditions de cession à la Holding Anthoine du lot 7 de la ZAE la Forêt fixées par la délibération n°168-2021 tel que suit :
 - la cession n'est pas conditionnée à l'obtention d'un permis de construire ;
 - les prescriptions du cahier des charges de cession de terrain et du cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales devront être respectées par les projets réalisés sur ce lot.
- **DIT** que les autres conditions et stipulations de la délibération n°168-2021 du conseil communautaire en date du 4 octobre 2021 restent inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

N°223.2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA CESSIION DU LOT 13 DE LA ZAE DES LACS 3 (AYZE) À LA SARL PHIPPAZ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **MODIFIE** les conditions de cession à la SCI Fafa du lot 13 de la ZAE des Lacs fixées par la délibération n°166-2021 du Conseil communautaire en date du 4 octobre 2021, tel que suit :
 - la cession à la SCI Fafa ou à toute personne morale qui s'y substituerait n'est pas conditionnée à l'obtention d'un permis de construire ;
 - les prescriptions du cahier des charges de cession de terrain et du cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales devront être respectées par les projets réalisés sur ce lot ;

- le lot 13 est composé des parcelles cadastrées D n°3165, D n°3127 et D n°3131, d'une superficie totale de 3517m².
- **DIT** que les autres conditions et stipulations de la délibération n°166-2021 du conseil communautaire en date du 4 octobre 2021 restent inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

N°224.2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RÉITÉRATION DE LA CESSION DU LOT 3 DE LA ZAE LA FORÊT (CONTAMINE SUR ARVE) À LA SCIERIE DU BRONZE ET RÉGULARISATION FONCIÈRE D'UNE EMPRISE DE VOIRIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** la réitération de la cession à la SCI LANI ou à toute personne morale qui s'y substituerait, pour les activités de la Scierie du Bronze, du lot n°3 de la ZAE la Forêt, constitué des parcelles cadastrées B n° 1839, 1855, et 1843, d'une superficie totale de 1624 m², au prix de 75€ hors taxes par m². La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers la SCI LANI ou la personne morale qui s'y substituerait en l'absence de signature de l'acte authentique de vente avant le 30 juin 2022. En l'absence de l'acte authentique signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un acte authentique soit signé avant l'issue de ce délai ;
 - Droit de préférence consenti à la Communauté de communes Faucigny-Glières pour une durée de dix ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, en cas de revente par l'acquéreur de tout ou partie du bien, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques par adjudication amiable ou judiciaire ;
- **ACQUIERT** auprès de la SCI LANI une parcelle cadastrée d'une surface d'environ 10 m² à préciser par voie d'arpentage, issue d'une division parcellaire à engager de la parcelle cadastrée B n°1692, au prix de 75€ hors taxes par m².
- **DIT** que ces acquisitions et cession pourront prendre la forme d'un échange parcellaire entre la Communauté de communes et la SCI LANI (avec le versement d'une soulte correspondant à la différence entre le prix de vente du lot 3 et le prix d'achat de la parcelle de voirie par la SCI LANI à la Communauté de communes), ou de tout autre mécanisme pertinent.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout avant-contrat et acte authentique de vente à intervenir avec Maître Deluermoz, notaire à Bonneville, représentant la Communauté de communes Faucigny-Glières, et tout notaire représentant l'acquéreur, ainsi que tout document afférent à la régularisation de cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le cahier des charges de cession de terrain et le cahier de lotissement, dénommé également cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, qui seront annexés à l'avant contrat de vente et à l'acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les recettes correspondantes au Budget Annexe ZAE CONTAMINE, sur l'imputation 7015.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°225.2021 : FINANCES LOCALES : INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC - ANNÉE 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2022 à intervenir avec l'association Initiative Faucigny Mont-Blanc, prévoyant notamment le versement de subventions d'un montant de 700 € par contrat de prêt accordé à un porteur de projet du territoire par l'association, dans la limite de 5 600 €, durant l'année 2022 ;
- **DIT** que l'attribution définitive de cette subvention est conditionnée à la signature avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un avenant à la convention de mise en œuvre des aides économiques signée les 18 septembre et 6 octobre 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

N°226.2021 : FINANCES LOCALES : INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION FAUCIGNY MONT BLANC DÉVELOPPEMENT - MAISON DE L'EMPLOI - ANNÉE 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement forfaitaire de 48 111,08€ pour l'année 2022, soit 1,63€ par habitant à l'association Faucigny Mont Blanc Développement - Maison de l'Emploi pour son programme annuel 2022 ;
- **APPROUVE** la convention annuelle 2022 d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Faucigny Mont Blanc Développement - Maison de l'Emploi annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer et exécuter cette convention, ainsi que tout document afférent.

N°227.2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES - ANNÉE 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle à l'association Mission Locale Jeunes Faucigny Mont-Blanc d'un montant 35 419,20 € pour l'année 2022 ;
- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2022 à intervenir avec l'association Mission Locale Jeunes Faucigny Mont-Blanc ;
- **AUTORISE** Monsieur le représentant légal du Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

N°228.2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : CULTURE - MÉDIATHÈQUE HENRI BRIFFOD - CONVENTION DE CO-FINANCEMENT D'UN LIVRE SUR L'HISTOIRE DU GRAND GENÈVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la participation de la communauté de communes Faucigny-Glières au projet porté par le Pôle métropolitain du Genevois Français pour un montant de 884 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H28.

Le Président,
Stéphane VALLI

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.